

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **REUNION DU 11 MARS 2016**

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE, S. ROUVIERE, adjoints, M. ACCABAT, C. BERNOIN, M. BLANCHARD, M. TEISSIERE, V. PICARD, J. DELARBRE, T.MOLENDI conseillers municipaux.

Absente excusée : C.RIBIERE

Procuration : O. FONTVIEILLE à J.VEYRAT

Mme Mireille GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

#### **APPROBATION COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015**

Isabelle LE CONTE, comptable communale, présente au conseil municipal réuni sous la présidence de J. VEYRAT, 1er adjoint, le compte administratif de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif ainsi que le compte de gestion de l'exercice 2015.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2015**

Après avoir reçu les explications détaillées sur le compte administratif 2015 par Isabelle LE CONTE, et sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2015 de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice à affecter : **131 186,14 €**

Affectation en réserves pour couverture des dépenses d'investissement : **131 186,14 €**

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : **Néant**

Affectation totale pour l'investissement : **131 186,14 €**

#### **CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE LOT 8**

Suite à la mise en liquidation judiciaire de la société RED CONCEPT, qui avait été retenue lors d'une séance du conseil municipal en date du 29 juillet 2015, la commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 4 mars 2016 et a désigné l'entreprise SABATIER CARRELAGE, pour un montant de 59.000 € HT, en remplacement de celle défaillante (lot 8 : revêtement de sol et faïence). Ce devis porte la somme globale pour l'ensemble des constructions à 1.511.427,26 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce choix, l'approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

## **CONVENTION D'ADHESION A LA TELEASSISTANCE**

Suite à la rétrocession par la communauté de communes Pays d'Uzès, à la commune, du service de téléassistance de Présence 30, les membres de la Commission Aide Sociale ont approuvé la poursuite du service de Téléassistance sur la commune. Le maire propose au conseil municipal de retenir la solution d'achat de transmetteurs pour les nouveaux abonnés pour un montant de 132 € HT, subvention par le conseil général à concurrence de 50 %, de sorte que la charge pour la commune serait de 66 €. L'avantage pour l'abonné serait que son abonnement soit dégrevé de 3 €/mois (16,90 € au lieu de 19,90 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention régissant cette opération, et autorise le maire à la signer.

## **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES TOURS COMMUNALES**

Le maire expose au conseil municipal que la situation administrative des tours communales n'est pas régularisée. Afin de régulariser la situation des tours Nord-Est et Sud-Est, occupées à titre gratuit par des particuliers mitoyens, le maire propose de signer avec les occupants, une convention d'occupation du domaine public. L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve les clauses de cette convention et autorise le maire à la signer, pour chacune des deux tours.

## **CHANGEMENT DE NOM D'UNE RUE**

Suite à des recherches sur la construction du Fort, il s'avère que le nom actuel d'une de ses rues dénommée "*rue du service divin commun*", ne correspond pas à la réalité historique. Il est proposé de débaptiser cette rue et de remplacer son nom par "*rue du service commun*".

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications données par le maire, approuve à l'unanimité ce changement de nom qui prendra effet à la date de la mise en place de la nouvelle signalétique par la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Collecte de vêtements**

Une demande va être faite auprès du SICTOMU (ou tout autre organisme) pour l'installation d'une borne de collecte de vêtements et tissus. Le conseil municipal décide l'installer, si cela est possible, à l'Est de la salle polyvalente.